

Numéro d'entreprise :

.....

Contact Center du Service Public Fédéral Finances : tél. 0257 257 57 (tarif normal)

COPIE

à conserver par le contribuable

DECLARATION (n° 275.2) Exercice d'imposition 2018

(Exercices comptables clôturés le 31 décembre 2017 ou en
2018 avant le 31 décembre)

**La présente copie est uniquement destinée au contribuable et ne peut
être renvoyée pour servir de déclaration valable.**

Information bancaire

IBAN
BIC

Personne de contact

Qualité de la personne de contact
Nom et prénom
Fonction
Rue
N°
Boîte
Code postal et commune
Numéro de téléphone ou fax
E-mail

Sociétés, associations, établissements ou organismes quelconques étrangers qui se livrent à une exploitation ou à des opérations de caractère lucratif

Déclaration optionnelle

	Codes	Période imposable
La société étrangère qui a perçu des bénéfices imposables provenant d'une prestation de service fournie à un résident de Belgique ou un établissement belge avec lequel il existe directement ou indirectement un lien quelconque d'interdépendance peut choisir de déclarer ces revenus dans la déclaration à l'impôt des non-résidents. Ce choix est confirmé en cochant cette case. Il est définitif, irrévocable et lie la société étrangère.	2000	<input type="checkbox"/>

Réserves

Bénéfices réservés imposables

	Codes	Au début de la période imposable	A la fin de la période imposable
Réserves incorporées au compte « Dotation »	2002,, . .
Solde des bénéfices maintenus dans les avoirs de l'établissement	2003,, . .
Quotité imposable des plus-values de réévaluation	1004,, . .
Réserves indisponibles	1006,, . .
Réserves disponibles	1007,, . .
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)	1008 PN,, . .
Provisions imposables	1009,, . .
Autres réserves figurant au bilan			
.....	1010,, . .
.....	1010,, . .
.....	1010,, . .
Autres réserves imposables (+)/(-)			
.....	1011 PN,, . .
.....	1011 PN,, . .
.....	1011 PN,, . .
Réserves occultes			
Réductions de valeur imposables	1020,, . .
Excédents d'amortissements	1021,, . .
Autres sous-évaluations d'actif	1022,, . .
Surestimations du passif	1023,, . .
Réserves imposables (+)/(-)	1040 PN,, . .

Réserves

Bénéfices réservés imposables (suite)

Réserves imposables (+)/(-) (report)	1040 PN,, ..
Majorations de la situation de début des réserves			
Plus-values sur actions ou parts	1051	+....., ..	
Reprises de réductions de valeur sur actions ou parts antérieurement imposées à titre de dépenses non admises	1052	+....., ..	
Exonération définitive œuvres audiovisuelles agréées tax shelter	1053	+....., ..	
Exonération définitive œuvres scéniques agréées tax shelter	1059	+....., ..	
Exonération des primes et subsides en capital et en intérêt régionaux	1054	+....., ..	
Exonération définitive des bénéfices provenant de l'homologation d'un plan de réorganisation et de la constatation d'un accord amiable	1055	+....., ..	
Exonération définitive pour revenus d'innovation	1058	+....., ..	
Correction négative en application du Régime Diamant	1057	+....., ..	
Autres	1056	+....., ..	
Réserves imposables après adaptation de la situation de début des réserves (+)/(-)	1070 PN, ..	
Bénéfices réservés imposables (+)/(-)	1080 PN	, ..

Bénéfices réservés exonérés

	Codes	Au début de la période imposable	A la fin de la période imposable
Réductions de valeur sur créances commerciales	1101,, ..
Provisions pour risques et charges	1102,, ..
Plus-values exprimées mais non réalisées	1103,, ..
Plus-values réalisées			
Taxation étalée des plus-values sur certains titres	1111,, ..
Taxation étalée des plus-values sur immobilisations corporelles et incorporelles	1112,, ..
Autres plus-values réalisées	1113,, ..
Plus-values sur véhicules d'entreprises	1114,, ..
Plus-values sur bateaux de navigation intérieure	1115,, ..
Plus-values sur navires	1116,, ..
Réserve d'investissement	1121,, ..
Œuvres audiovisuelles agréées tax shelter	1122,, ..
Œuvres scéniques agréées tax shelter	1125,, ..
Réserve pour revenus d'innovation	1126,, ..
Bénéfices provenant de l'homologation d'un plan de réorganisation et de la constatation d'un accord amiable	1123,, ..
Autres éléments exonérés	1124,, ..
Bénéfices réservés exonérés	1140,, ..

Dépenses non admises

	Codes	Période imposable
Impôts non déductibles	1201, . .
Impôts, taxes et rétributions régionaux	1202, . .
Amendes, pénalités et confiscations de toute nature	1203, . .
Pensions, capitaux, cotisations et primes patronales non déductibles	1204, . .
Frais de voiture et moins-values sur véhicules automobiles non déductibles	1205, . .
Frais de voiture à concurrence d'une quotité de l'avantage de toute nature	1206, . .
Frais de réception et de cadeaux d'affaires non déductibles	1207, . .
Frais de restaurant non déductibles	1208, . .
Frais de vêtements professionnels non spécifiques	1209, . .
Intérêts exagérés	1210, . .
Intérêts relatifs à une partie de certains emprunts	1211, . .
Avantages anormaux ou bénévoles	1212, . .
Bénéfices transférés à l'étranger	2213, . .
Avantages sociaux	1214, . .
Avantages de titres-repas, chèques sport/culture ou éco-chèques	1215, . .
Libéralités	1216, . .
Réductions de valeur et moins-values sur actions ou parts	1217, . .
Reprises d'exonérations antérieures	1218, . .
Participation des travailleurs et primes bénéficiaires	1233, . .
Indemnités pour coupon manquant	1220, . .
Frais d'œuvres agréées tax shelter	1232, . .
Primes, subsides en capital et en intérêt régionaux	1222, . .
Paiements non déductibles vers certains Etats	1223, . .
Dépenses non justifiées	1225, . .
Reprise de déduction pour revenus d'innovation en cas d'étalement des frais historiques	1230, . .
Reprise de déduction pour revenus d'innovation suite au non emploi en dépenses qualifiantes	1231, . .
Corrections positives en application du Régime Diamant		
Différence positive entre le bénéfice brut déterminé forfaitairement et le bénéfice brut déterminé comptablement	1226, . .
Réduction de valeur sur stock et frais non déductibles	1227, . .
Différence positive entre la rémunération de référence pour un dirigeant d'entreprise et la rémunération de dirigeant d'entreprise la plus élevée	1228, . .
Correction en fonction du montant minimum du revenu net imposable issu du commerce de diamants	1229, . .
Autres dépenses non admises	1239, . .
Dépenses non admises	1240, . .

Détail des bénéfices

	Codes	Période imposable
Bénéfices réservés imposables (+)/(-)	(1080 PN), . .
Dépenses non admises	(1240), . .
Résultats de biens immobiliers (+)/(-)	2401 PN, . .
Revenus perçus en qualité d'associé dans des sociétés, groupements ou associations qui sont censés être dénués de la personnalité juridique (+)/(-)	2402 PN, . .
Bénéfices imposables provenant d'une prestation de service fournie à un résident de Belgique ou un établissement belge avec lequel il existe directement ou indirectement un lien quelconque d'interdépendance	2403, . .
Résultat de la période imposable (+)/(-)	1410 PN, . .
Résultat effectif des activités de la navigation maritime, pour lesquelles le bénéfice est déterminé sur base du tonnage (+)/(-)	1411 PN, . .
Résultat effectif des activités pour lesquelles le bénéfice n'est pas déterminé sur base du tonnage (+)/(-)	1412 PN, . .
Eléments du résultat sur lesquels s'applique la limitation de déduction	1420, . .
Plus-values sur actions ou parts imposables à 0,40 %	1424, . .
Avantages anormaux ou bénévoles obtenus et avantages financiers ou de toute nature obtenus	1421, . .
Non-respect de l'obligation d'investir ou de la condition d'intangibilité relatives à la réserve d'investissement	1422, . .
Frais de voiture à concurrence d'une quotité de l'avantage de toute nature	(1206), . .
Participation des travailleurs et primes bénéficiaires	(1233), . .
Subsides en capital et en intérêts dans le cadre de l'aide à l'agriculture	1423, . .
Résultat subsistant (+)/(-)	1430 PN, . .
Déductions du bénéfice subsistant		
Eléments non imposables	1432, . .
Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés	1433, . .
Déduction pour revenus de brevets	1434, . .
Déduction pour revenus d'innovation	1439, . .
Déduction pour capital à risque	1435, . .
Pertes antérieures	1436, . .
Déduction pour investissement	1437, . .
Déduction pour capital à risque reportée de périodes imposables antérieures	1438, . .
Bénéfice subsistant	1450, . .
Base imposable		
Imposable au taux normal	1460, . .
Bénéfice subsistant	(1450), . .
Bénéfice provenant de la navigation maritime, déterminé sur base du tonnage	1461, . .
Avantages anormaux ou bénévoles obtenus et avantages financiers ou de toute nature obtenus	(1421), . .
Non-respect de l'obligation d'investir ou de la condition d'intangibilité relatives à la réserve d'investissement	(1422), . .
Frais de voiture à concurrence d'une quotité de l'avantage de toute nature	(1206), . .
Participation des travailleurs et primes bénéficiaires	(1233), . .
Plus-values sur actions ou parts imposables à 25 %	1465, . .
Imposable au taux de l'exit tax – opérations réalisées avant le 01.01.2018	1471, . .
Imposable au taux de l'exit tax – opérations réalisées à partir du 01.01.2018	1472, . .
Plus-values sur actions ou parts imposables à 0,40 %	1424, . .
Subsides en capital et en intérêts dans le cadre de l'aide à l'agriculture, imposables à 5 %	1481, . .

Cotisations distinctes

	Codes	Période imposable
Cotisation distincte sur les dépenses ou avantages de toute nature non justifiés, bénéfiques dissimulés et avantages financiers ou de toute nature à 50 %	1506, . .
Cotisation distincte sur les dépenses ou avantages de toute nature non justifiés, bénéfiques dissimulés et avantages financiers ou de toute nature à 100 %	1507, . .
Fairness Tax	1504, . .

Remboursement du crédit d'impôt pour recherche et développement antérieurement accordé

	Codes	Période imposable
Remboursement d'une quotité du crédit d'impôt pour recherche et développement antérieurement accordé	1532, . .

Eléments non imposables

	Codes	Période imposable
Libéralités exonérées	1601, . .
Exonération pour personnel supplémentaire	1602, . .
Exonération pour personnel supplémentaire PME	1603, . .
Exonération pour bonus de tutorat	1604, . .
Exonération des indemnités régionales compensatoires de pertes de revenus en cas de travaux publics	1606, . .
Autres éléments non imposables	1605, . .
Eléments non imposables	1610, . .

Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés

	Codes	Période imposable
Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés d'actions ou parts		
Revenus attribués par une société établie dans un Etat membre de l'EEE		
Montant net, revenus belges	1631, . .
Précompte mobilier, revenus belges	1632, . .
Montant net, revenus étrangers	1633, . .
Précompte mobilier, revenus étrangers	1634, . .
Autres revenus		
Montant net, revenus belges	1635, . .
Précompte mobilier, revenus belges	1636, . .
Montant net, revenus étrangers	1637, . .
Précompte mobilier, revenus étrangers	1638, . .
Autres revenus mobiliers exonérés	1639, . .
Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés avant déduction des frais	1640, . .
Frais	1641	-....., . .
Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés après déduction des frais	1642, . .
Revenus d'apports effectués à l'occasion d'une opération de fusion, scission ou d'une opération y assimilée, non rémunérés en raison de la détention par la société absorbante ou bénéficiaire d'actions ou parts de la société absorbée ou scindée ou de dispositions d'effet analogue dans un autre état membre de l'UE	1643, . .
Revenus mobiliers exonérés des titres d'emprunts de refinancement déterminés	1644, . .
Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés	1650, . .

Report déduction revenus définitivement taxés

	Codes	Période imposable
Solde reporté de la déduction des revenus définitivement taxés	1701, . .
Déduction revenus définitivement taxés de la période imposable reportable sur la période imposable suivante	1702	+....., . .
Déduction revenus définitivement taxés reportée qui a été effectivement déduite durant la période imposable	1703	-....., . .
Solde de la déduction revenus définitivement taxés reportable sur la période imposable suivante	1704, . .

Pertes récupérables

	Codes	Période imposable
Solde des pertes antérieures récupérables	1721, . .
Pertes récupérées	(1436)	-....., . .
Perte de la période imposable	1722	+....., . .
Perte à reporter sur la période imposable suivante	1730, . .

Déduction pour capital à risque reportée

	Codes	Période imposable
Solde reporté de la déduction pour capital à risque	1711, . .
Solde de la déduction pour capital à risque qui est reportable sur la période imposable suivante	1712, . .

Taux de l'impôt

	Codes	Période imposable
A votre connaissance, la société étrangère a droit au taux réduit	2751, . .

Versements anticipés

	Codes	Période imposable
Cette déclaration se rapporte à un des trois premiers exercices comptables à partir de la constitution de la société étrangère qui est considérée comme « une petite société »	2801, . .
Versements anticipés à prendre en considération	1810, . .
Versement anticipé, premier trimestre	1811, . .
Versement anticipé, deuxième trimestre	1812, . .
Versement anticipé, troisième trimestre	1813, . .
Versement anticipé, quatrième trimestre	1814, . .
Numéro de référence attribué par le Service Versements anticipés différent du numéro d'entreprise		
Premier autre numéro de référence	1821, . .
Deuxième autre numéro de référence	1822, . .
Troisième autre numéro de référence	1823, . .
Quatrième autre numéro de référence	1824, . .

Précomptes imputables

	Codes	Période imposable
Précomptes non remboursables	1830, . .
Précompte mobilier fictif	1831, . .
Quotité forfaitaire d'impôt étranger	1832, . .
Crédit d'impôt pour recherche et développement	1833, . .
Précomptes remboursables	1840, . .
Précompte mobilier réel ou fictif sur revenus définitivement taxés et sur revenus mobiliers exonérés d'origine belge d'actions ou parts, autres que bonis de liquidation ou bonis en cas d'acquisition d'actions ou parts propres	1841, . .
Précompte mobilier sur bonis de liquidation ou bonis en cas d'acquisition d'actions ou parts propres, définitivement taxés	1842, . .
Précompte mobilier sur revenus définitivement taxés d'origine étrangère, autres que bonis de liquidation ou bonis en cas d'acquisition d'actions ou parts propres, définitivement taxés	1843, . .
Précompte mobilier sur autres bonis de liquidation ou bonis en cas d'acquisition d'actions ou parts propres	1844, . .
Précompte mobilier sur autres dividendes	1845, . .
Autre précompte mobilier remboursable	1846, . .
Précompte professionnel sur plus-values sur immeubles	2847, . .
Précompte professionnel sur revenus perçus en qualité d'associé	2848, . .
Précompte professionnel sur bénéfices imposables provenant d'une prestation de service fournie à un résident de Belgique ou un établissement belge avec lequel il existe directement ou indirectement un lien quelconque d'interdépendance	2849, . .
Crédit d'impôt pour recherche et développement à restituer pour la présente période imposable	1850, . .

Base de l'impôt à la sortie

	Codes	Période imposable
Montant des plus-values latentes après imputation proportionnelle des déductions du bénéfice subsistant	1864, . .

Déduction pour revenus de brevets

Renseignements relatifs au régime transitoire

	Codes	Période imposable
La société étrangère a mentionné dans la rubrique « Déduction pour revenus de brevets » des revenus qui ont été reçus après le 30.06.2016 et pour lesquelles l'application du régime transitoire est demandée	2865

Renseignements recueillis dans le cadre de l'échange de données OCDE

	Codes	Période imposable
La société étrangère a mentionné dans la rubrique « Déduction pour revenus de brevets » des revenus qui ont trait à des brevets pour lesquels la déduction a été revendiquée pour la première fois au plus tôt après le 06.02.2015	2866

Déduction pour revenus d'innovation

Renseignements recueillis dans le cadre de l'échange de données OCDE

	Codes	Période imposable
Montant compris dans la rubrique « Déduction pour revenus d'innovation » qui a été établi en multipliant les revenus d'innovation déterminés distinctement par une fraction déterminée sur la base de la proportion de la valeur ajoutée des activités de recherche et développement effectuées par la société étrangère dans l'ensemble des activités de recherche et développement relative à un droit de propriété intellectuelle déterminé	2867

Taille de la société

Renseignements pour l'appréciation de la qualité de « petite société »

	Codes	Période imposable
Données relatives à la période imposable		
La société étrangère est liée à une ou plusieurs autres sociétés au sens du Code des sociétés	2871
Indiquer les données sur base non consolidée. En revanche, si la société est liée à une ou plusieurs autres sociétés au sens du Code des sociétés, indiquer les données suivant les directives exposées dans les explications relatives à la déclaration.		
Nombre de travailleurs occupés, en moyenne annuelle	1872, . .
Chiffre d'affaires annuel, hors TVA	1873, . .
Total du bilan	1874, . .
La société étrangère répond pour la dernière période imposable aux critères de petite société	2875
La société étrangère répond pour l'avant-dernière période imposable aux critères de petite société	2876

Documents et relevés divers

A joindre obligatoirement

Bilan établi par le siège social et comptes annuels de l'établissement (bilan, compte de résultats et annexe éventuelle)

Les documents relatifs à l'exonération des bénéfices provenant de l'homologation d'un plan de réorganisation et de la constatation d'un accord amiable

Les relevés/déclaration requis par l'application des dispositions légales concernées doivent, le cas échéant, être complétés.

204.3

275 B 275 K 276 K 276 N 276 P

275 C 275 F 275 P 275 R 275 U 275 W

276 T 276 W1 276 W2 276 W3 276 W4 275 INNO

328 K 328 L 274 APT - 8

275 LF Je déclare que la société étrangère a satisfait ou va satisfaire à l'obligation légale de déposer un fichier local 275 LF au modèle réglementaire dans le délai prévu pour le dépôt de la déclaration à l'impôt des non-résidents, par voie électronique via MyMinfinPro ou sur support papier en cas d'autorisation de déposer la déclaration précitée sur un tel support.

Personnes morales qui ne se livrent pas à une exploitation ou à des opérations de caractère lucratif

Revenus immobiliers

	Codes	Période imposable
Revenus d'immeubles donnés en location (A3-A4)	5000 A, . .
Montant brut du loyer et des avantages locatifs	5001 A1, . .
Frais déductibles	5002 A2	-....., . .
Revenus nets d'immeubles donnés en location (A1-A2)	5003 A3, . .
Revenus cadastraux indexés	5004 A4	-....., . .
Sommes obtenues à l'occasion de la constitution ou de la cession d'un droit d'emphytéose ou de superficie ou de droits immobiliers similaires	5010 B, . .
Revenus imposables (A+B)	5020 C, . .

Avantages financiers ou de toute nature

	Codes	Période imposable
Montant imposable	5310, . .

Pensions, capitaux, cotisations et primes patronales

	Codes	Période imposable
Montant imposable	5320, . .

Frais de voiture à concurrence d'une quotité de l'avantage de toute nature

	Codes	Période imposable
Montant imposable	5206, . .

Dépenses ou avantages de toute nature non justifiés et avantages financiers ou de toute nature

	Codes	Période imposable
Montant imposable des dépenses ou avantages de toute nature non justifiés		
Dépenses ou avantages de toute nature non justifiés imposables à 50 %	5334, . .
Dépenses ou avantages de toute nature non justifiés imposables à 100 %	5335, . .
Montant imposable des avantages financiers ou de toute nature		
Avantages financiers ou de toute nature imposables à 50 %	5336, . .
Avantages financiers ou de toute nature imposables à 100 %	5337, . .

Plus-values

Plus-values sur des immeubles non bâtis ou sur certains droits réels portant sur de tels biens

	Codes	Période imposable
Résultat net des plus-values et des pertes relatives à des biens ou droits de l'espèce qui ont été aliénés au cours de la période imposable (+)/(-)	5101 A/P B/N, . .
Solde des pertes restant à compenser éprouvées au cours des cinq périodes imposables antérieures lors de l'aliénation de biens ou droits de l'espèce, à limiter au résultat positif net	5103 C	-....., . .
Plus-values imposables (A/P-C)	5110 D, . .
Plus-values imposables à 33 %	5111 D1, . .
Plus-values imposables à 16,5 %	5112 D2, . .
Montant de l'impôt qui a été fixé par le receveur de l'enregistrement	2113 E, . .

Plus-values sur des immeubles bâtis ou sur certains droits réels portant sur de tels biens

	Codes	Période imposable
Résultat net des plus-values et des pertes relatives à des biens ou droits de l'espèce qui ont été aliénés au cours de la période imposable (+)/(-)	5121 F/P G/N, . .
Solde des pertes restant à compenser éprouvées au cours des cinq périodes imposables antérieures lors de l'aliénation de biens ou droits de l'espèce, à limiter au résultat positif net	5123 H	-....., . .
Plus-values imposables (F/P-H)	5130 I, . .
Montant de l'impôt qui a été fixé par le receveur de l'enregistrement	2131 J, . .

Documents et relevés divers

<p>Les personnes morales qui établissent des comptes annuels</p> <p>A joindre,</p> <p>Bilan du siège social et les comptes annuels de l'établissement</p> <p>Autres personnes morales</p> <p>A joindre,</p> <p>Comptes nécessaires à l'appréciation du régime d'imposition applicable et des revenus imposables</p>

Annexes : , le (date)